

Ständerat

Conseil des Etats

Consiglio degli Stati

Cussegl dals stadis



Commission des institutions  
politiques  
CH-3003 Berne

www.parlement.ch  
spk.cip@parl.admin.ch

À l'att. :

- des partis politiques
- des associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne
- des associations faïtières de l'économie
- des autres milieux concernés

Le 25 janvier 2018

**15.438 lv.pa. Berberat. Pour une réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbying au Parlement fédéral**

Madame, Monsieur,

Le 18 janvier 2018, la Commission des institutions politiques (CIP) du Conseil des États a chargé son secrétariat de lancer une consultation sur les avant-projets visés en titre auprès des cantons, des partis politiques, des associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faïtières de l'économie ainsi qu'auprès d'autres milieux concernés.

Le délai de réponse est fixé au **2 mai 2018**.

Les modifications proposées de la loi sur le Parlement et de l'ordonnance sur l'administration du Parlement portent sur les dispositions régissant l'accès des représentants d'intérêts au Palais du Parlement.

Veillez trouver ci-joint les avant-projets assortis du rapport explicatif. Des exemplaires supplémentaires peuvent être téléchargés à l'adresse suivante :

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

Je vous prie de bien vouloir nous faire parvenir votre avis, dans le délai imparti, à l'adresse suivante : **Commissions des institutions politiques, Secrétariat, Services du Parlement, 3003 Berne** (tél. : 058 322 99 44, courriel : [spk.cip@parl.admin.ch](mailto:spk.cip@parl.admin.ch))



En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pascale Bruderer  
Présidente de la commission

Annexe :

- projet mis en consultation et rapport explicatif (d, f, i)
- liste des destinataires de la consultation (d, f, i)